



Resiliation abusive de l'assureur

Par **Fred59400**, le **19/06/2009** à **22:17**

Bonjour, j'ai été résilié par mon assureur voiture pour non paiement des cotisations en février 2008. mon assureur m'ayant pas notifié de résiliation pour mon habitation, et continuant à prélever les cotisations sur mon compte et me donnant les attestations de responsabilité civiles pour l'école de mes enfants, nous ne nous sommes pas inquiétés. Or ce matin, n'ayant pas encore reçu le nouvel échéancier d'assurance, je leur téléphone et la surprise, nous ne sommes plus assurés pour la maison depuis février 2008. Alors que faire devant cette méthode ? puis je porter plainte contre eux ? je n'ose même pas imaginer ce qui se serait passé si nous avions eu un sinistre. Merci de votre réponse.